

WEB

le site du SNE-FSU

<http://www.snefsu.org>

SECRETAIRE BRANCHE
Eau & Milieux Aquatiques

A. BARRERA

04 26 22 32 34

anahi.barrera@eaumrc.fr

SECRETAIRES SECTIONS**ONEMA**

Y. POGNART / J. LEFRANCOIS

06 72 08 12 63 / 06 72 08 10 04

sne.fsu@onema.fr

AE ARTOIS PICARDIE

Patricia LEFEVRE

03 27 99 90 91

p.lefevre@eau-artois-picardie.fr

AE ADOUR GARONNE

Jean Jacques CHEVALIER

05 59 80 77 92

jean-jacques.chevalier@eau-adour-garonne.fr

AE LOIRE BRETAGNE

Guillaume SAVIN

02 38 51 74 96

guillaume.savin@eau-loire-bretagne.fr

AE RHIN MEUSE

Vincent AIZIN

03 87 34 48 07

vincent.aizin@eau-rhin-meuse.fr

AE RHONE MEDITERRANEE CORSE

Fatiha EL MESAUDI

04 26 22 30 22

fatiha.elmesaoudi@eaumrc.fr

AE SEINE NORMANDIE

Sébastien BERNIOT

02 35 63 77 85

berniot.sebastien@aesn.fr

Adhérez au SNE-FSU

Pour la défense de notre outil de travail et des intérêts des personnels auprès de l'employeur et des acteurs de la société avec des valeurs d'éthique, de solidarité, de justice et d'engagement ;

Parce que l'action syndicale s'appuie en premier lieu sur les moyens humains mais aussi sur les moyens financiers.

DEVENIR DES CONDITIONS STATUTAIRES DE NOS EMPLOIS**ALERTE GENERALE**

Un projet de décret révisant la liste des emplois des établissements publics dérogatoires aux emplois de la fonction publique sera présenté au Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat le 14 novembre prochain, avant envoi au conseil d'Etat, pour une publication prévue en avril 2017. Le décret, immédiatement applicable, pourra prendre pleinement effet au plus tard 2 ans après.

La Fonction Publique attend de notre ministère qu'elle fournisse une proposition non complaisante de révision de la liste d'emplois dérogatoires avant la fin de l'année 2016.

Les agences de l'eau sont particulièrement ciblées !

Les conséquences sont les suivantes :

- Plus de 80% des personnels risquent d'être touchés demain,
- Les conditions de titularisation issues de la loi « Sauvadet » sont inadaptées à nos situations,
- Les agents qui refuseraient la titularisation resteront gérés par un quasi statut « agences de l'eau » totalement figé, avec aucune possibilité d'évolution professionnelle (changements de niveaux, changements de métiers, ...),
- D'un point de vue salarial, quelle que soit la situation, un risque supplémentaire de blocage sur bon nombres d'années.

Ces délais très courts et ces perspectives très noires en l'état actuel, vont nécessiter une mobilisation sans précédent de tous pour aller chercher des conditions acceptables pour notre devenir.

Nous devons être préparés à une mobilisation pouvant aller, comme pour la prévoyance, jusqu'à la grève.

C'est notre avenir professionnel à tou-te-s qui se joue.